

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 8 décembre 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents : MM. Roberto Blondin, maire
Patrick Lebreux, conseiller
Jacques Desbois, conseiller
Roland Vallée, conseiller
Jacques Roussy, conseiller

Absents : MME Nadine Lelièvre, conseillère
M. Jeannot Couture, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Yan Ritchie, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 35 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2020-12-192

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 10 et du 23 novembre 2020.
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Affectation subvention covid-19
- 7- Signature entente OAA Espoir Câlin
- 8- Augmentation loyer – Hôtel-de-Ville
- 9- Route Rameau – Définition saison hivernale
- 10- Nouveau photocopieur Xérox – Autorisation de signer nouvelle entente
- 11- Adoption du règlement numéro 2020-353 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 relatif à l'agrandissement de la zone industrielle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.
- 12- Adoption du second projet de règlement numéro 2020-357 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Fermettes)
- 13- Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année civile 2021
- 14- Demande de contribution financière O.T.J. – Système d'éclairage sentier pédestre

- 15- Autres sujets : - Politique de plaintes écrites
 - Programme d'aide à la voirie locale (modification)
 - Demande d'appui - installation d'un observatoire d'étoiles
- 16- Période de questions
17- Clôture de la session

2020-12-193 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10 ET 23 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 10 et 23 novembre 2020 tels que rédigés.

2020-12-194 CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de novembre 2020.

2020-12-195 LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2020.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de novembre 2020.

2020-12-196 AFFECTATION SUBVENTION COVID-19

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal affecte la somme de 38 290 \$ reçu en subvention afin de pallier les pertes engendrées par la Covid-19 de la façon suivante :

3 224.48 \$ achats- COVID-19

895 \$ matériels de désinfection

17 100 \$ en disponibilité pour des demandes de subventions aux organismes

Et le montant de 17 070.52 \$ au surplus accumulé de la Municipalité.

2020-12-197 SIGNATURE ENTENTE OAA ESPOIR CÂLIN

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le maire ainsi que le directeur général à signer l'entente qui vise à nommer OAA Espoir Câlin en charge du respect du règlement concernant les chiens sur l'ensemble du territoire de la M.R.C. selon les modalités telles que présentées.

2020-12-198 AUGMENTATION LOYER – HÔTEL-DE-VILLE

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal désire augmenter le loyer mensuel de l'hôtel-de-ville du pourcentage maximum permis par la régie du logement ou d'un minimum de 20 \$, qu'au renouvellement du bail de celui-ci, le loyer passera minimalement de 400\$/mois à 420\$ /mois.

2020-12-199

ROUTE RAMEAU – DÉFINITION SAISON HIVERNALE

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et le service des travaux publics à procéder à l'achat ainsi qu'à l'installation d'un nouveau panneau de signalisation mentionnant la date du 20 octobre de chaque année pour annoncer aux utilisateurs de la route Rameau le début de la saison hivernale et que la route sera non-entretenu.

2020-12-200

NOUVEAU PHOTOCOPIEUR XÉROX – AUTORISATION DE SIGNER NOUVELLE ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de photocopieur propose la location d'un photocopieur à l'état neuf et à la fine pointe de la technologie,

CONSIDÉRANT QUE l'offre proposée par le fournisseur de photocopieur donne une économie à la Municipalité de 37.67\$/mois

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer l'entente avec le fournisseur Xerox afin de faire le remplacement du photocopieur de l'hôtel-de-ville.

2020-12-201

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-353 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 RELATIF À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-353 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 relatif à l'agrandissement de la zone industrielle de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2020-12-202

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ (FERMETTES)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2020-12-203

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui débiteront à 19 h 30.

DATE DES SÉANCES ORDINAIRES	HEURES
Mardi, 12 janvier	19 h 30
Mardi, 9 février	19 h 30
Mardi, 9 mars	19 h 30
Mardi, 13 avril	19 h 30
Mardi, 11 mai	19 h 30
Mardi, 8 juin	19 h 30
Mardi, 13 juillet	19 h 30
Mardi, 10 août	19 h 30
Mardi, 14 septembre	19 h 30
Mardi, 12 octobre	19 h 30
Mardi, 16 novembre	19 h 30
Mardi, 14 décembre	19 h 30

2020-12-204

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE O.T.J. – SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE SENTIER PÉDESTRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2020-12-205

DEMANDE D'APPUI OBSERVATOIRE

Il est proposé par Jacques Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal appui le projet d'installation d'un observatoire d'étoiles sur le territoire de la M.R.C. du Rocher-Percé.

2020-12-206

POLITIQUE DE PLAINTES ÉCRITES

Il est proposé par Patrick Lebreux, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QU'à une séance ultérieure, le directeur général déposera une politique de gestion des plaintes écrites.

2020-12-207

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVP);

ATTENDUE QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Rocher Percé a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDUE QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le conseil choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, il proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 : 10 heures et elle s'est terminée à 20 : 15 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2020-12-207B

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Jacques Roussy à 20 : 16 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»